



Professionnelles et professionnels de la CSDM,
Bonjour,

Selon les informations obtenues par monsieur Jacques Landry, président de la FPPE, en date du 18 mars 2020 en soirée, la Ministre de la santé par son décret et son arrêté vise la mise en place des services de garde, jugé comme services essentiels, pour le personnel de la santé et certains autres personnels (policiers, pompiers, etc). Le gouvernement ne souhaiterait pas faire effectuer des tâches de soutien par du personnel professionnel. Les droits des travailleurs seront respectés, nous a dit le ministère.

Le jeudi 19 mars dernier, j'ai assisté à une rencontre avec la direction générale de la CSDM et les autres représentants syndicaux des employés de celle-ci. Le message de la direction générale de la CSDM qui vous a été envoyé en fin de journée vendredi 20 mars est en cohérence avec les intentions du ministère. N'hésitez pas à nous contacter pour toute situation problématique.

Signalisation continue et administrative et plan des effectifs

Le SPPMEM a convenu avec la CSDM que des professionnels pourraient être appelés dans les prochains jours par leur direction d'établissement afin, et seulement afin, de finaliser « **la signalisation continue et administrative** ». Les enseignants ont convenu de la même entente. L'objectif est de s'assurer que des élèves ayant des besoins particuliers ne soient pas privés de services professionnels en septembre prochain. Bien entendu, cette opération a aussi une incidence sur le plan des effectifs des professionnels pour l'année scolaire 2020-2021.

Cependant, le SPPMEM a indiqué à la CSDM que l'opérationnalisation de cette entente (signalisation administrative et continue) doit se faire en télétravail afin de respecter les consignes de la Direction nationale de la santé publique.

Appel au volontariat de la CSDM

Le premier ministre, François Legault, a rappelé l'importance de continuer de poser des gestes de solidarité auprès des plus vulnérables. Plusieurs professionnelles et professionnels ont déjà manifesté leur intérêt auprès de l'employeur, depuis le début de la crise, pour effectuer **volontairement** des tâches de nature autre que leurs tâches habituelles, notamment pour les services de garde d'urgence. Le SPPMEM est d'avis qu'il est dans l'intérêt de ses membres que l'employeur ne soit jamais obligé de recourir au décret ministériel pour combler les besoins en services essentiels.

En solidarité avec nos collègues employés de soutien de l'APPA, le SPPMEM encourage les professionnelles et professionnels de la CSDM qui **veulent se porter volontaire** à se manifester auprès de l'employeur : daneaumontplaisir.s@csgm.qc.ca.

Rémi Gaulin, président par intérim du SPPMEM

Soyez à l'affût des courriels du SPPMEM et suivez-nous sur la page du groupe privé Facebook du SPPMEM et sur le site web du SPPMEM. Nous vous remercions de faire circuler cette information auprès de vos collègues.

- [Groupe Facebook SPPMEM](#)
- Notre site Web: www.sppmem.ca
- **Page Web SPPMEM: [COVID-19](#)**

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Les bureaux du SPPMEM sont fermés, vous pouvez nous joindre par courriel.

Bonne et belle journée.
Véronique Simard, secrétaire SPPMEM
info@sppmem.ca
Notre site Web: www.sppmem.ca

Solidarité: La participation de tous est nécessaire pour limiter la contagion.